

Débordements

Le domaine du médicament est strictement réglementé, qu'il s'agisse de mise sur le marché, de prise en charge par l'assurance maladie, de publicité. En pratique, on constate pourtant des débordements de plus en plus fréquents. Ainsi, dans ce numéro, les situations surprenantes au regard de la réglementation ne manquent pas.

L'*ézétimibe* (Ezetrol° ; lire pages 405-409) est présenté en visite médicale sans remise de l'avis de la Commission de la transparence (a), remise obligatoire selon l'article R.5047-3 du Code de la santé publique. Il s'agit, en fait, de visites dites de "prélancement" d'un médicament qui n'est pas encore sur le marché.

Le *valdécoxib* (Bextra°) a été présenté de la sorte, en "avant-première", pendant plusieurs mois, et la firme (Pfizer) vient d'annoncer subitement qu'elle suspend cette promotion faute d'avoir obtenu un prix satisfaisant pour elle (lire page 432).

Des génériques de Mopral°, à base d'*oméprazole*, sont bel et bien commercialisés et disponibles en officine, mais un retard à l'application d'une loi relative au répertoire des génériques n'a pas permis de les substituer à Mopral° dès leur commercialisation (lire page 425).

L'*adalimumab* (Humira°) est installé à l'hôpital depuis longtemps, mais son agrément aux collectivités n'a toujours pas été publié au *Journal Officiel*. Carence d'autant plus surprenante que le prix annoncé pour ce médicament est de 1 300,00 € la boîte de 2 seringues.

La réalité est ainsi fort loin du cadre législatif et réglementaire conçu dans l'intérêt général. Le rapport de forces entre firmes et administrations censées les encadrer n'est pas équilibré.

À suivre lors de la prochaine application des nouveaux textes européens sur le médicament.



a- Les premières fiches de notification du Réseau d'Observation de la visite médicale de la revue Prescrire rapportant des présentations d'Ezetrol° datent du mois de mars 2004.